

## LES BONNES PRATIQUES

- Avant mon intervention, je m'assure d'avoir analysé tous les risques pour moi et pour les autres,
- Je signale à mes supérieurs hiérarchiques toutes anomalies et je fais consigner tout matériel endommagé,
- Je garde les mains libres pour monter aux échelles (Sac à dos pour outils),
- J'évacue au fur et à mesure les équipements inutiles ou déchets de ma zone de travail en hauteur,
- J'attache mes outils et outillages portatifs afin de prévenir les chutes sur les niveaux inférieurs,
- Je ne m'engage pas sur une surface sans m'assurer qu'elle puisse supporter mon poids.

En cas de doute,  
adressez-vous  
à la direction HSE

© Propriété Naval Group SA \* 2018 \* tous droits réservés. Si ce document a été imprimé, contrôlez sa validité, en consultant la dernière version en vigueur dans le  
© Propriété Naval Group SA \* 2018 \* tous droits réservés. Si ce document a été imprimé, contrôlez sa validité, en consultant la dernière version en vigueur dans le

## TRAVAIL EN HAUTEUR



**SANTÉ SÉCURITÉ**  
**AU TRAVAIL**

NON SENSIBLE

NON SENSIBLE

## IL EST INTERDIT

- D'utiliser échelles, escabeaux et marchepieds comme postes de travail sans analyse de risque,
- D'utiliser des équipements non prévus pour travailler en hauteur (table, chaise, etc.),
- D'utiliser un équipement défectueux, endommagé ou incomplet (échelle, marchepied, escabeau, plateforme, harnais, etc.),
- De sortir du panier de la nacelle lorsque celui-ci est en hauteur,
- De modifier un échafaudage sans y être habilité,
- De travailler seul en hauteur notamment lors du port du harnais.

**NON SENSIBLE**

## RÈGLES / OBLIGATIONS

- Évaluer les risques en privilégiant les protections collectives par rapport aux protections individuelles,
- Utiliser des équipements sécurisés et munis de garde-corps (type PIRL),
- Baliser systématiquement la zone de travail,
- Détenir les habilitations / autorisations requises (harnais, nacelle), s'assurer de la conformité du matériel et de son adéquation pour le travail à effectuer,
- Porter un harnais dans le panier de la nacelle, accroché au point d'ancrage prévu,
- Porter un harnais et une longe lorsqu'il est nécessaire de s'approcher à moins de 3 mètres d'un bord à risque non protégé,  
Sécuriser les échelles en les fixant ou en empêchant leur glissement,
- Sécuriser les ouvertures pouvant occasionner une chute de hauteur,
- S'assurer de la conformité et de la charge autorisée d'un échafaudage avant de s'y engager,
- Refermer systématiquement les trappes de changement de niveau (échafaudages ou parquets à bord) après passage,
- lorsque j'utilise une nacelle ; je m'assure qu'il y ait une autre personne au sol, formée à l'utilisation des dispositifs de secours de la nacelle.